

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

DECRET N° 69-302 /PR-SGG.

du 2 Décembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le  
référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation  
du Gouvernement ;

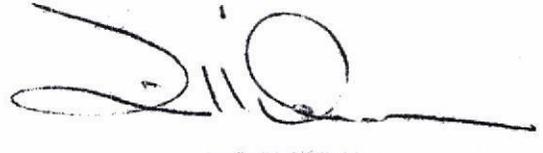
D E C R E T E :

Article 1er.- A compter du 4 Décembre 1969, Me Benjamin d'ALMEIDA, Ministre  
de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du  
Ministre de l'Information et du Tourisme pendant l'absence de Mr Urbain NICOUÉ.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 2 Décembre 1969

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - CES 5 -  
Ministères 10 - SGM 10 -  
SGFR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc.5 -  
DEF-DGAJL-Dtion Stat.6 - JORD 1 -